



REGLEMENT DE L'ORDRE DU MERITE 2022

Conditions exigées

Seul(e)s les membres du Golf Club de Sion sont concerné(e)s par le classement de l'Ordre du Mérite (OM).

Inscriptions

Aucune inscription spécifique n'est demandée pour participer à l'OM. Par la participation isolée à l'une ou l'autre compétition individuelle portant l'indication (*) au programme annuel, le/la joueur(euse) concerné(e) intègre automatiquement le classement général de l'OM.

Formules de jeu

L'OM est un classement individuel BRUT qui prend en considération les résultats des tournois SINGLE (*) affichés au calendrier des compétitions annuelles.

Le règlement prévoit d'attribuer des points en fonction du classement BRUT de chaque compétition définie, à savoir 20 points décernés au premier, puis de façon dégressive jusqu'à 1 point accordé pour la vingtième place.

Seuls les trois meilleurs tournois disputés individuellement sur l'année seront pris en compte pour le classement final de l'OM.

Affichage des résultats

L'affichage de la situation évolutive de l'OM tout au long de la saison sera assuré au tableau officiel au terme de chaque compétition disputée.

Départage en cas d'égalité

En cas d'égalités, les adversaires seront départagés sur la base du score enregistré à l'occasion de la finale de l'OM.

Prix et remise des prix

Un prix récompensera le vainqueur du classement général de la saison établi au terme de la Finale de l'Ordre du Mérite. Le prix sera donné juste après la finale.